

MAIRIE DE DOMARIN

2017/12/11 Conseil Municipal n° 12-2017

Séance du lundi 11 décembre 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, S. BARBERET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : D. BOUSQUET à M. GIROUD

Excusée : C. JOLY

Absent : Y. NICAISE

Secrétariat :

Secrétaire de séance : Guy DREVET

- Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 14 novembre au 11 décembre 2017 : 7 acceptations de devis suivant le détail ci-dessous.
 - 28 novembre 2017 : Acceptation du devis GARCIA ENERGY pour des réparations sur les chaufferies de l'école primaire, du complexe sportif et de la salle paroissiale. Montant du devis TTC : 6 204.00 €.
 - 28 novembre 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'installation de LED à l'agence postale. Montant du devis TTC : 482.88 €.
 - 28 novembre 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour des travaux d'électricité (levée de réserves suite contrôle ALPES CONTROLE). Montant du devis TTC : 2 145.00 €.
 - 28 novembre 2017 : Acceptation du devis THUILLER pour l'installation de 6 ensembles de douche applique au vestiaire foot. Montant du devis TTC : 1 670,40 €.
 - 28 novembre 2017 : Acceptation du devis LACROIX pour la commande de panneaux d'indication des entreprises BAROUD-VERINGUE-PELLISSIER, route de Lyon. Montant du devis TTC : 791.55 € TTC.

- **30/11/2017** : Acceptation du devis JO PEINTURE pour la reprise du sas d'entrée de l'agence postale. Montant du devis TTC : 1 488.00 €.
- **08/12/2017** : acceptation du devis MEHU pour le diagnostic amiante bâtiment MENEGHIN. Montant du devis TTC : 1 250.00 €.

Aucune remarque des Elus.

➔ **Délibérations** :

- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Thierry RAPHARD pour l'année 2018** : Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2017 : 0,9 % soit un montant de 452,40 € par mois. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Dimitri STRELTCHENKO pour l'année 2018** : Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2017 : 0,9 % soit un montant de 492,78 € par mois. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Jean-Claude DACULSI pour l'année 2018** : Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2017 : 0,9 % soit un montant de 555,29 € par mois. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Tarifs de l'adhésion à la Bibliothèque municipale pour l'année 2018** : Le montant de l'adhésion annuelle par famille est maintenu à 12 €. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Prix de location des salles communales pour l'année 2018** :
 - Grande salle de la Ferronnière :
 - 285 € pour une journée
 - 385 € pour le week-end
 - 145 € pour un apéritif.
 - Petite salle de la Ferronnière :
 - 153 € pour une journée
 - 200 € pour le week-end.
 - Salle Paul Chabert : 138 €.
 - Salle de l'Itrat : 50 €.
 - Caution : 250 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix de vente des concessions, des espaces cinéraires, des caveaux, des précases, des cavurnes et des cases du Columbarium des cimetières pour l'année 2018 :**

• Concessions temporaires simples (15 ans) :	242 €
• Concessions trentenaires simples (30 ans) :	363 €
• Concessions cinquantenaires simples (50 ans) :	605 €
• Espaces cinéraires 30 ans :	165 €
• Caveaux 2 places :	2 400 €
• Caveaux 4 places :	3 512 €
• Précases :	1 190 €
• Cases columbarium pour 30 ans :	1 030 €
• Cavurnes :	350 €

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location des garages pour l'année 2018** : Il est calculé sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. 2,59 € en 2017, soit un montant de 50,47 € par mois. **Adopté à l'unanimité.**
- **Gratification stagiaire** : Suite à une période de stage d'initiation en entreprise au sein des Services Techniques de la commune et du bon comportement de Monsieur GOIFFON Nathan, le Maire souhaite lui verser une gratification d'un montant de 200 €, exonérée de charges sociales. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnité** : Accord d'indemnité au Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès de la commune. **Adoptée à la majorité avec deux contres.**
- **Subvention à la MFR de la Grive** : Deux jeunes de la commune sont inscrits à la Maison Familiale Rurale de la Grive. C'est pourquoi, cette MFR réclame une subvention. Une subvention de 100 € par jeune est attribuée à la MFR. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Transfert des ZAE à la CAPI** : La loi Notre a transféré aux Communautés d'Agglomération la compétence pleine et entière en matière de développement économique. De ce fait, les zones d'activités économiques de l'ensemble du territoire de la CAPI lui ont été transférées au 1^{er} janvier 2017. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Approbation du rapport de la CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Une fois ce rapport adopté par la CLECT et par les Conseillers municipaux, les montants seront prélevés sur l'attribution de compensation des communes concernées. Ces nouvelles attributions de compensation seront soumises à l'approbation du Conseil communautaire de la CAPI. **Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses** :

➤ **Remerciements** :

- De la Ligue contre le Cancer pour la subvention versée.
- Du Président du Judo Club pour l'aide financière de la commune. Il nous informe également que cette année 2017, le Judo Club a connu de très bons résultats en championnat. Il en profite aussi pour renouveler sa demande d'installer une séparation entre l'espace Judo et Danse.

➤ **Bilan Téléthon** : Bonne participation et meilleurs résultats que l'an dernier.

- 168 repas vendus
- 10 équipes pour la coinche
- 40 randonneurs
- 840 € dans l'urne

Soit un bilan prévisionnel de 3 000 € pour l'AFM.

Lionel MILLARDET propose en 2018 d'impliquer les enfants avec une descente aux lampions depuis la cabane des Chasseurs.

➤ **Rythmes scolaires** : La Commission rencontre les Enseignants et un questionnaire sera adressé aux Parents avec un retour demandé pour début janvier 2018.

➤ **Agenda** :

- Municipale le 8 janvier 2018 à 20h
- Conseil Municipal le 15 janvier à 20h
- Vœux de la Municipalité le samedi 6 janvier à 18h.

Fin de séance à 22 heures
Guy DREVET